

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2689

7 décembre 2010

SOMMAIRE

41 Isabella S.A.	129064	Presidential Holdings Ferdinand II	129049
AL GP S.à r.l.	129053	Presidential Holdings Ferdinand III	129050
AMP Capital (International Finance No.1)		Primigenia International S.A.	129053
SA	129054	Quadrant S.à r.l.	129053
Avanteam S.à r.l.	129050	Real Shopfitting	129058
Calinda Investments S.A.	129026	Re Fin Co Holding S.A.	129053
Capital Three Thousand S.A.	129026	Rexel Luxembourg S.A.	129058
Castle Rock Invest S.A.	129026	Ridona S.A.	129061
Celox S.A.	129026	Rubarc S.à r.l.	129061
Celox S.A. SPF	129026	S.M.L. S.A.	129061
Celox S.A. SPF	129031	Thierry Brouta S.à r.l.	129062
COOPERATIONS, Société coopérative		TH KazMunaiGaz S.A.	129062
.....	129031	Toitures des Trois Frontières	129062
Coortechs S.à r.l.	129031	Transbaticonsult S.à r.l.	129063
Coplaning - Energie S.à r.l.	129032	Ulysses Finance S.à r.l.	129063
Corefiling	129058	Union Global Invest S.à r.l.	129063
Corso Computer + Software GmbH	129035	Union Global Invest S.à r.l.	129064
Cortec Papersystems S.à r.l.	129035	Venthône S.A.	129064
CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l.		Venus Investment	129065
.....	129061	Vespa A S.C.A.	129065
Daleo Investment S.A.	129035	Vincotech Holdings S. à r.l.	129064
Dealinvest Holding SA	129036	Vouvray S.A.	129065
Dealinvest SA	129036	Vouvray S.A. SPF	129065
D. Holding S.A.	129035	Walterstuff s.à r.l.	129069
D. Holding S.A.	129035	Waterfall Investments S.A.	129070
Morewin S.A.	129054	Waterways S.A.	129070
Pacific Mezz Investco S.à r.l.	129040	Willii A.G.	129070
Palmeri Holding S.A.	129052	World Investment Opportunities Funds	
Par Trois S.A.	129052	129070
Par Trois S.A.	129052	WPP Luxembourg S.à r.l.	129062
Presidential C	129040	Z Beta S.à r.l.	129063
Presidential Holdings Ferdinand BZ	129040		
Presidential Holdings Ferdinand I	129040		

Calinda Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 117.808.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2010147106/12.

(100168975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Capital Three Thousand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 144.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147107/9.

(100169237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Castle Rock Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.505.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010147108/12.

(100168974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Celox S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 9.711.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CELOX S.A., établie et ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.711, constituée suivant acte reçu par Maître Jean- Paul HENCKS, notaire de résidence à Mersch en date du 26 août 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 188 du 24 décembre 1971 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, Maître Gérard LECUIT, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 521 du 10 mars 2010.

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte et est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme Secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme Scrutateur Maître Nathalie HOULLÉ, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 24.800.000.- (vingt quatre millions huit cent mille Euros) sont valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du statut de la Société de société Holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial;
2. Modification de la dénomination sociale de la Société et de l'article premier des statuts de la Société afin de refléter le changement de statut de la Société tel que mentionné ci-dessus;
3. Refonte de l'article trois des statuts de la Société afin de se conformer au changement de statut de la Société tel que mentionné ci-dessus, comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, de quelque manière que ce soit, d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre:

- (i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée;
- (ii) Les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte. Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse. La Société est autorisée à détenir une participation dans toute autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société. La Société pourra également réaliser toute transaction qui est considérée comme nécessaire ou accessoire à l'accomplissement ou au développement de son objet social. Elle réalisera ces transactions le plus largement possible mais dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, toutes deux, telles que modifiées»;

4. Modification de l'article cinq des statuts de la Société afin de se conformer au changement de statut de la Société tel que mentionné ci-dessus;

5. Modification du premier paragraphe de l'article quatorze des statuts de la Société tel que suit:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année, à quinze heures»;

6. Suppression de l'article dix sept des statuts de la Société et renumérotation des articles subséquents;

7. Nomination de BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570 en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010 en remplacement de Callens, Pirenne, Theunissen & Co S.à r.l., ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, 6, Rue Adolphe, BP 740, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.178;

8. Décharge accordée à Callens, Pirenne, Theunissen & Co S.à r.l. pour l'exercice de son mandat en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la date de la présente assemblée;

9. Autorisation à accorder à tout administrateur de la Société d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée;

10. Ajout d'une version anglaise des statuts de la Société, la version française faisant foi en cas de divergence entre la version française et la version anglaise; et

11. Divers.

III. Puis, l'assemblée générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer le statut de la Société de société Holding 1929 en société de gestion du patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en CELOX S.A. SPF et de modifier l'article premier des statuts de la Société, afin de refléter le changement de statut de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme – société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «CELOX S.A. SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de refondre l'article trois des statuts de la Société, afin de se conformer au changement de statut de la Société tel que mentionné ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, de quelque manière que ce soit, d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre:

- (i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée;
- (ii) Les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte. Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse. La Société est autorisée à détenir une participation dans toute autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société.

La Société pourra également réaliser toute transaction qui est considérée comme nécessaire ou accessoire à l'accomplissement ou au développement de son objet social. Elle réalisera ces transactions le plus largement possible mais dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, toutes deux, telles que modifiées».

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article cinq des statuts de la Société afin de se conformer au changement de statut de la Société tel que mentionné ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt quatre millions huit cent mille Euros (EUR 24.800.000.-) représenté par deux cent quarante huit mille (248.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux investisseurs éligibles au sens de la loi du 11 mai 2007 (un «Investisseur Eligible») qui déclareront par écrit cette qualité à l'agent domiciliataire, ou par défaut, au conseil d'administration de la Société.

La société refusera d'émettre des actions de la Société ou d'enregistrer le transfert des actions de la Société à toute personne qui ne peut être considérée comme un Investisseur Eligible ou à tout Investisseur Eligible qui n'a pas déclaré par écrit cette qualité, tel que requis par cet article.

Les actionnaires ne seront autorisés à transférer aucune action de la Société à toute personne qui ne peut pas être considérée comme un Investisseur Eligible ou à tout Investisseur Eligible qui n'a pas déclaré par écrit cette qualité, tel que requis par cet article.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article quatorze des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année, à quinze heures».

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer l'article dix sept des statuts de la Société et de renuméroter les articles subséquents.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570 en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010 en remplacement de Callens, Pirenne, Theunissen & Co S.à r.l., ayant son siège social à L-2017 Luxembourg, 6, Rue Adolphe, BP 740, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.178.

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accorder décharge à Callens, Pirenne, Theunissen & Co S.à r.l. pour l'exercice de son mandat en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la date de la présente assemblée.

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accorder à tout administrateur de la Société le pouvoir d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée.

Dixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'ajouter une version anglaise des statuts de la Société, la version française faisant foi en cas de divergence entre la version française et la version anglaise.

Cette version anglaise des statuts de la Société aura la teneur suivante:

„ **Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company – private wealth management company (“société anonyme – société de gestion de patrimoine familial”) under the name of “CELOX S.A. SPF.” (the “Company”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of directors, and to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication with that office shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg Company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs having the power to validly bind the Company with respect to the day-to-day management.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the disposal, in any matter whatsoever, of financial assets with the exclusion of any commercial activity. By financial assets it shall be understood:

(i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral agreements, as amended from time to time; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account. The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market. The Company is authorized to hold interests in any other company only if it does not interfere in the management of that company.

The Company may further carry out all transactions which it considers necessary or incidental to the accomplishment and development of its corporate object. It will carry out these transactions to the largest extent permissible but within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on Private Wealth Management Company and the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, both as amended from time to time.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. The shares capital of the Company is set at twenty four million eight hundred thousand euros (EUR 24,800,000.-) represented by two hundred forty eight thousand (248,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares of the Company are exclusively reserved to eligible investors within the meaning of the law of May 11, 2007, (an “Eligible Investor”) who shall declare in writing such capacity to the domiciliation agent of the Company or, failing whom, to the board of directors of the Company.

The Company shall refuse to issue shares of the Company or to record the transfer of shares of the Company to any person who may not be considered as an Eligible Investor or to any Eligible Investor who has not declared in writing such capacity as required under this Article.

The shareholders shall not be entitled to transfer any shares of the Company to any person who may not be considered as an Eligible Investor or to any Eligible Investor who has not declared in writing such capacity as required under this article.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholder, except where the law prescribes the registered form.

The board of directors may also issue multiple share certificates.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three (3) members.

In the event of vacancy within the board of directors, the remaining directors may fill such vacancy temporarily. In this case the general meeting shall ratify the election at its next meeting.

The members of the board of directors may be re-elected.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet as often as required in the best interest of the Company, upon call of any two directors, convened and chaired by the chairman, or, in his absence, by the director designated by the other members of the board of directors.

The board of directors can only deliberate or act validly if at least a majority of the directors in office is present or represented.

Any absent director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, another director as his proxy.

Decisions shall be taken by a qualified majority of votes given. In case of equality of votes, the Chairman will have a casting vote.

Art. 9. Deliberations of the board of directors are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Proxies are attached thereto.

Copies or extracts to be brought before a court or elsewhere are signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to manage the Company and perform all acts of administration and disposition which fall within the scope of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors.

It may in particular reach compromise, transact, consent to any waivers and releases with or without payment.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors, managers or other officers, shareholders or not.

With respect to the management, the liability of the directors is determined pursuant to the rules governing the mandate.

The delegation to any member of the board of directors is subject to the prior consent of the general meeting and requires that the board of directors reports each year at the ordinary general meeting the remuneration, fees and any benefit allocated to the managing directors (administrateur-délégué).

Art. 11. The Company is in any circumstances bound by the signature of the chairman of the board of directors or by the joint signature of any two directors.

Day-to-day management acts as well as particular acts for which a specific power has been granted by the board of directors shall be signed by the managing director(s) (administrateur-délégué), directors, managers or officers within the limits and conditions of the delegation granted to them.

The single signature of one director is sufficient to bind the Company towards public authorities.

Art. 12. The Company's business shall be supervised by one or more statutory auditors, which need not be shareholders, appointed by the general meeting, which shall fix their number, remuneration and the term of their office. He is appointed for a period of one year, and the mandate of the statutory auditor(s) shall end immediately after the ordinary general meeting held one year after his appointment. Statutory auditors, whose mandate expires, may be re-elected.

A report summarizing the assets and liabilities of the Company shall be delivered on a semi-annual basis by the management to the statutory auditor(s). The statutory auditor(s) shall submit to the general meeting the result of their mandate with the propositions they think acceptable and shall indicate how the stocks have been inspected.

Their liability, deriving from their supervision and control duties, is binding upon the same rules as those governing the directors' liability.

Art. 13. Directors and statutory auditor(s) are entitled to receive each year as remuneration for their offices such amounts as fixed from time to time by the general meeting, such remuneration being borne by the Company as ordinary expenses.

Art. 14. The annual general meeting shall be held in Luxembourg-city, at the place specified in the convening notice, on the 2nd Friday of the month of June of each year, at 3 pm.

Art. 15. Each time all the shareholders are present or represented and state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 16. In order to attend and vote at any general meeting, any shareholder shall deposit its bearer or registered shares at the registered office, or at any office designated in the convening notices, five clear days before the day set for the meeting.

There is no such formality requirement for the shares allocated as deposits (cautionnement) for the directors and statutory auditors.

The board of directors may, if it thinks fit, accept the deposits, even outside this period, which it may reduce or even remove.

Any shareholder may be represented at the general meeting by proxy, which must not be shareholder.

The board of directors may decide on the wording of the proxy and require for the same to be deposited at the place specified by itself at least five clear days before the general meeting.

Co-owners, creditors and pledgees shall respectively be represented by one person.

Art. 17. The financial year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year.

Art. 18. On the profit recorded in the credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses and depreciations deemed necessary as well as any other charges, there shall be deducted five percent to be

allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the share capital.

The general meeting may decide on the allocation of the remaining profits.

Art. 19. The Company may at any time be dissolved by the decision of the general meeting deliberating under the conditions of quorum and majority required by the law and articles of association for any amendment of the articles of association which is not related to the corporate purpose or form of the Company.

Upon dissolution of the Company, either anticipated or at expiration of its duration, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, natural persons or legal entities, appointed by the general meeting which shall fix their powers and remuneration.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais, Coûts, Rémunération et Charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B.TASSIGNY, M.NEZAR, N.HOULLÉ, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46048. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147109/262.

(100169208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147110/10.

(100169321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

COOPERATIONS, Société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9538 Wiltz, 10, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 101.612.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147123/10.

(100169298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Coortechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 96.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147124/9.

(100168683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Coplaning - Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.417.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts G & R SOPARFI S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.930,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Günter SCHMITZ, Schreinermeister, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, Im Steinborn 34,

2.- Herrn Werner Peter CARL, Diplomingenieur, wohnhaft in D-54636 Wiersdorf, Am Kalkofen, 4, und

3.- Herrn Matthias Josef BECKER, Kaufmann, wohnhaft in L-1320 Luxemburg, 81, rue de Cessange.

Die Komparent, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, erklären eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt:

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet „COPLANING - ENERGIE S.à r.l.“.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Planung, die Entwicklung, die Fertigung, und der Vertrieb von Energiekonzepten, von erneuerbaren und klassischen Energiequellen, die Planung, die Entwicklung, die Herstellung von Anlagen im Bereich der Energiegewinnung und Energieproduktion, die Beratung in

diesen Bereichen sowie der diesbezügliche Handel.

Weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und die Verwertung von Wertpapieren aller Form und Beteiligungen jeglicher Art an Kapitalgesellschaften sowohl im In- als auch im Ausland.

Des Weiteren ist es der Gesellschaft gestattet Patente, Lizenzen oder Markennamen zu erwerben zu verwalten und zu verwerten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen respektive, im Falle eines einzigen Gesellschafters, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Junglinster.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Niederlassungen, Büros, Zweigstellen oder Vertretungen durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung oder der Gesellschafter sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00).

Art. 6. Die Anteilabtretung durch den alleinigen Gesellschafter ist frei. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern, im Verhältnis der jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall besitzen die anderen Gesellschafter im Verhältnis der von Ihnen gehaltenen Anteile ein Vorkaufsrecht.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nichtgesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Handelsbilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Handelsbilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet. Zu diesem Zweck benennt jede Partei einen Gutachter, die, ihrerseits einen dritten Gutachter benennen, für den Fall, wo beide Gutachter keine Einigkeit über den zu zahlenden Preis erlangen.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den jetzigen wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig (51%) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt.

Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie vorstehend beschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis sechs sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar, unpfändbar und dürfen auch nicht ohne das vorherige Einverständnis aller Gesellschafter als Gegenwert des Kapitals oder eines Teils vom Kapital in eine Gesellschaft eingebracht werden.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Gesellschafter oder durch die Generalversammlung aller Gesellschafter, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer der diesbezüglichen Mandate, werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer gemäß den Befugnissen die ihm (ihnen) bei der Ernennung erteilt werden.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein.

Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters nimmt der alleinige Gesellschafter die Rechte der Gesellschafterversammlung wahr.

Bei mehreren Gesellschaftern ist jeder Gesellschafter stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile der einzelne Gesellschafter hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Die Gesellschafterversammlung wird durch den oder die Geschäftsführer einberufen.

Bei mehreren Gesellschaftern können die Gesellschafter von dem oder den Geschäftsführern die Einberufung einer Gesellschafterversammlung verlangen.

Bei Einberufung der Gesellschafterversammlung sind Ort, Tagungsort und Zeit bekannt zu geben.

Die Einberufung geschieht durch eingeschriebenen Brief mit einer Frist von 14 Tagen. Der Tag der Absendung und der Tag der Versammlung werden nicht mitgerechnet.

Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt eine von der Gesellschafterversammlung zu bestimmende Person.

Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten sind.

Die Beschlüsse ergehen, soweit das Gesetz oder der Gesellschaftsvertrag nichts anderes vorschreibt, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Mit Einverständnis aller Gesellschafter können Beschlüsse der Gesellschaft ohne Einberufung einer Gesellschafterversammlung im Wege schriftlicher, telegrafischer oder fernmündlicher Abstimmung gefasst werden.

Beschlüsse der Gesellschafter sind - soweit sie nicht notariell zu beurkunden sind - in einer Niederschrift festzuhalten.

Ein Gesellschafter ist auch zur Abstimmung in ihn selbst betreffenden Angelegenheiten berechtigt.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Steuern und sonstigen Lasten, verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Gesellschafter oder, bei mehreren Gesellschaftern, die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die Zeichnung der Anteile wird von den Komparenten wie folgt vorgenommen:

- G & R SOPARFI S.à r.l. vorbenannt: hundertfünfundzwanzig Anteile	125
- Herr Werner Peter CARL vorbenannt: hundertfünfundzwanzig Anteile	125
- Herr Matthias Josef BECKER vorbenannt: zweihundertfünzig Anteile	250
Gesamt: fünf hundert Anteile	500

Sämtliche Anteile wurden vollständig und in bar von den vorgenannten Komparenten einbezahlt und gezeichnet, so, dass die Summe zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung der Unterzeichneten

Die Gesellschafter erklären und bescheinigen hiermit, im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, dass die Mittel/Güter/Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendzehn.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausend Euro abgeschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung versammelt, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.
2. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgesetzt.
3. Zum kaufmännischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:
 - Herr Günter SCHMITZ vorbenannt.
4. Zu technischen Geschäftsführern werden ernannt:
 - Herr Werner Peter CARL und
 - Herr Matthias Josef BECKER, beide vorbenannt.

5. Die Gesellschaft wird in allen Bereichen rechtsgültig durch die gemeinsamen Unterschriften eines technischen und eines kaufmännischen Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Werner P. CARL, Matthias J. BECKER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45906. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010147125/161.

(100169003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Corso Computer + Software GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010147126/10.

(100168642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147127/10.

(100168665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147129/9.

(100169267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 octobre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

Mme Sylvia GRASSI DAMIANI, M. Giorgio Andrea GRASSI DAMIANI, M. Nicola GIANOLI et Mme Nathalie SORBARA ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.

Mme Nathalie PRIEUR, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur de la catégorie X de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010147130/15.

(100169373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Daleo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.713.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147134/9.

(100169013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Dealinvest SA, Société Anonyme Holding,
(anc. Dealinvest Holding SA).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.312.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Dealinvest Holding SA", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80 312, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 707 du 31 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C no 687 du 3 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et de la dénomination "Dealinvest SA" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Dealinvest SA".

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2) Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

3) Refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et la dénomination "Dealinvest SA" et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Dealinvest SA"".

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Troisième résolution

L'assemblée décide la refonte suivante des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Dealinvest SA".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent dix mille Euros (EUR 710.000,-) représenté par sept mille cent (7.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010147131/219.

(100168850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Presidential C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.921.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010146656/10.

(100168219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Presidential Holdings Ferdinand BZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.702.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010146657/10.

(100168426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Presidential Holdings Ferdinand I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.941.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010146658/10.

(100168220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pacific Mezz Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.397.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of October.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pacific Mezz Pte Limited, a private company limited by shares organized and existing under the laws of the Republic of Singapore, having its registered office at 168, Robinson Road, 37-01, Capital Tower, Singapore 068912, registered with the Registry of Companies and Businesses of the Republic of Singapore under number 200313143N,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Pacific Mezz Investco S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several A managers and one (1) or several B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) manager of which one must be an A manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by the managers, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound toward third parties in all matters by the joint signature of any two (2) B managers and one A manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on March 31, 2011.

Subscription and Payment

Pacific Mezz Pte Limited, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Ms. Tara Nicklin, Senior Vice President, born on July 11, 1958, in Leguan, having her professional address at 1st Floor York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, United Kingdom; and

- Ms. Deanna Ong aun Nee, Managing Director, born on July 1, 1971, in Singapore, having her professional address at 168 Robinson Road 37-01 Capital Tower Singapore 068912.

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Michael Kidd, chartered accountant, born on April 18, 1960, in Basingstoke (United Kingdom), having his professional address at 9, Parc d'Activités Syrdall, L5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, born on September 4, 1951, in Namur (Belgium), residing at 25, route de Remich, L5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pacific Mezz Pte Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de la République de Singapour, ayant son siège social au 168, Robinson Road, 37-01, Capital Tower, Singapore 068912, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de la République de Singapour sous le numéro 200313143N,

représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Pacific Mezz Investco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants A et un (1) ou plusieurs gérants B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, dont un doit être un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les gérants peuvent renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants B et d'un gérant A.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente et un (31) mars de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mars 2011.

Souscription et Libération

Pacific Mezz Pte Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Tara Nicklin, Senior Vice President, née le 11 juillet 1958 à Leguan, ayant son adresse professionnelle à 1st Floor York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume Uni; et
 - Madame Deanna Ong Aun Nee, Managing Director, née le 1^{er} juillet 1971 à Singapore, ayant son adresse professionnelle à 168 Robinson Road 37-01 Capital Tower Singapore 068912.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael Kidd, expert comptable, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), résidant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Allamanno, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12018. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146648/495.

(100168021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Presidential Holdings Ferdinand II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.942.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010146659/10.

(100168221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Presidential Holdings Ferdinand III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.943.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010146660/10.

(100168222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Avanteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, 20, rue de Fingig.

R.C.S. Luxembourg B 156.495.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Yvonne O'REILLY, consultant, coach et formateur, née le 16 mai 1959 à Castlebar (IRL), demeurant à L-4966 Clemency, 20, rue de Fingig.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant directement ou indirectement de la profession de consultant, coach et formateur dans le domaine des ressources humaines.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "AVANTEAM S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Clemency. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Toutes les cinq cent (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Yvonne O'REILLY, préqualifié (e), et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice débutera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-4966 Clemency, 20, rue de Fingig.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Yvonne O'REILLY, prénommée.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

129052

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. O'REILLY, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 octobre 2010. Relation: REM/2010/1430. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 novembre 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010149467/102.

(100171107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Palmeri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016. La cooptation de Madame Anne-Marie GREGIS sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

PALMERI HOLDING S.A.

A.-M.GREGIS / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146661/15.

(100168010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Par Trois S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146662/11.

(100168242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Par Trois S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146663/11.

(100168243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

AL GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.885.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 octobre 2010

En date du 22 octobre 2009, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Romain DELVERT de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 22 octobre 2010

- de nommer Monsieur Ronan BODERE, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 22 octobre 2010.

Ainsi fait à Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146770/17.

(100167622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Primigenia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.886.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010146678/11.

(100168519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Quadrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.969.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146681/10.

(100168540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Re Fin Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE FIN CO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146682/12.

(100168509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.436.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Juin 2010

1- Révocation de l'Administrateur et Administrateur délégué suivant:

Monsieur Dieter KUNDLER, demeurant au sis, 37, Rue Emmanuel Servais L-9565 Mersch, Grand-duché de Luxembourg,

2- Révocation de l'Administrateur simple suivant:

Monsieur Wilfried KUNDLER, demeurant au sis, 37, Rue Emmanuel Servais L-9565 Mersch, Grand-duché de Luxembourg,

3- Révocation de l'Administrateur simple suivant:

DANA Services S.à.r.l., demeurant au sis, 37, Rue Emmanuel Servais L-9565 Mersch, Grand-duché de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 30 Juin 2010.

MOREWIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146821/21.

(100167630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

AMP Capital (International Finance No.1) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.275.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMP Capital (International Finance No. 1) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.275, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 15, 2009, number 1166. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 2, 2010, number 224 (hereinafter the "Company").

The meeting is opened with Mr Raphaël Docquier, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs Caroline Quevrin, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;

- pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general assembly; and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notice requirements;

- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Cancellation of its own ninety-nine (99) Class A Mandatory Redeemable Preferred Shares ("Class A MRPS");

2. Subsequent (i) share capital decrease of the Company by an amount of ninety-nine euro (EUR 99) so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand three hundred and seven euro (EUR 31,307) down to thirty one thousand two hundred and eight euro (EUR 31,208); and (ii) cancellation of the sixty-five millions four hundred thousand Singapore Dollars (SGD 65,400,000) MRPS Premium Account in relation to the cancelled Class A MRPS;

3. Subsequent amendment of Articles 5.2., 5.5. and 5.8. of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

“ **5.2.** The Company’s corporate capital is also represented by:

- (i) one (1) class A mandatory redeemable preferred share (the Class A MRPS);
 - (ii) one hundred (100) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS);
 - (iii) one hundred (100) class C mandatory redeemable preferred shares (the Class C MRPS);
 - (iv) one (1) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
 - (v) one (1) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);
 - (vi) one (1) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
 - (vii) one (1) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
 - (viii) one (1) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
 - (ix) one (1) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
 - (x) one (1) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS);
- all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

“ **5.5.** The entire corporate capital thus amounts to thirty-one thousand two hundred and eight euro (EUR 31,208).”

“ **5.8.** The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to sixty-two thousand nine hundred eleven euro (EUR 62,911), by issue of thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares, and one hundred (100) new MRPS of each class (Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J), having the same rights as the existing Ordinary Shares and MRPS;

(v) limit or withdraw the Shareholders’ preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

(vi) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.”

After duly considering each item of the agenda, the meeting request the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to cancel its own ninety-nine (99) Class A MRPS.

Second resolution:

The meeting resolves to subsequently (i) decrease the share capital of the Company by an amount of ninety-nine euro (EUR 99) so as to reduce it from its current amount of thirty-one thousand three hundred and seven euro (EUR 31,307) down to thirty one thousand two hundred and eight euro (EUR 31,208); and (ii) cancel the sixty-five million four hundred thousand Singapore Dollars (SGD 65,400,000) MRPS Premium Account in relation to the cancelled Class A MRPS.

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend the Articles 5.2., 5.5. and 5.8. of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

“ **5.2.** The Company’s corporate capital is also represented by:

- (i) one (1) class A mandatory redeemable preferred share (the Class A MRPS);
- (ii) one hundred (100) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS);
- (iii) one hundred (100) class C mandatory redeemable preferred shares (the Class C MRPS);
- (iv) one (1) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
- (v) one (1) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);
- (vi) one (1) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
- (vii) one (1) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
- (viii) one (1) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
- (ix) one (1) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
- (x) one (1) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS);

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

“ **5.5.** The entire corporate capital thus amounts to thirty-one thousand two hundred and eight euro (EUR 31,208).”

“ **5.8.** The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to sixty-two thousand nine hundred eleven euro (EUR 62,911), by issue of thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares, and/or one hundred (100) new MRPS of each

class (Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J), having the same rights as the existing Ordinary Shares and MRPS;

(v) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

(vi) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,500.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMP Capital (International Finance No. 1) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.275, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juin 2009, numéro 1165. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 février 2010, numéro 224 (ci-après, la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Docquier, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Caroline Quevrin, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» seront enregistrées avec le présent acte.

- il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés par avance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités légales de convocation.

- la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de ses quatre-vingt-dix-neuf (99) actions préférentielles obligatoirement remboursables de classe A propres («APORs de Classe A»).

2. Subséquentes (i) réduction de capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) en vue de porter son montant actuel de trente-et-un mille trois cent sept euros (EUR 31.307) à trente et un mille deux cent huit euros (EUR 31.208), et (ii) annulation du compte de prime d'émission correspondant aux APORs de Classe A annulées d'un montant de soixante-cinq millions quatre cents mille dollars de Singapour (SGD 65,400,000).

3. Modification subséquente des articles 5.2., 5.5. et 5.8. des statuts de la Société qui auront, dorénavant, la teneur suivante:

« 5.2. Le capital social est également représenté par:

(i) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe A (une APOR de Classe A);

(ii) cent (100) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe B (cent APORs de Classe B);

(iii) cent (100) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe C (cent APORs de Classe C);

(iv) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe D (une APOR de Classe D);

(v) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe E (une APOR Classe de E);
(vi) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe F (une APOR Classe de F);
(vii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe G (une APOR Classe de G);
(viii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe H (une APOR Classe de H);
(ix) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe I (une APOR Classe de I); et
(x) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe J (une APOR Classe de J);
toutes, sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **5.5.** Le montant du capital social dans sa totalité s'élève donc à trente et un mille deux cent huit euros (EUR 31.208).»

« **5.8.** Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de soixante-deux mille neuf-cent onze euros (EUR 62.911), par l'émission de trente et un mille (31.000) nouvelles Actions Ordinaires et/ou cent (100) nouvelles APORs de chaque classe (Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires et APORs existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide (i) d'annuler quatre-vingt-dix-neuf (99) APORs de Classe A propres.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide (i) de réduire subséquemment le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) en vue de porter son montant actuel de trente et un mille trois cent sept euros (EUR 31.307) à trente et un mille deux cent huit euros (EUR 31.208), et (ii) d'annuler le compte de prime d'émission des APORs relative aux APORs de Classe A annulées, soit un montant de soixante-cinq millions quatre cents mille dollars de Singapour (SGD 65.400.000).

Troisième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence les articles 5.2., 5.5. et 5.8. des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social est également représenté par:

(i) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe A (une APOR de Classe A);
(ii) cent (100) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe B (cent APORs de Classe B);
(iii) cent (100) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe C (cent APORs de Classe C);
(iv) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe D (une APOR de Classe D);
(v) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe E (une APOR Classe de E);
(vi) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe F (une APOR Classe de F);
(vii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe G (une APOR Classe de G);
(viii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe H (une APOR Classe de H);
(ix) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe I (une APOR Classe de I); et
(x) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe J (une APOR Classe de J);
toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

« **5.5.** Le montant du capital social dans sa totalité s'élève donc à trente et un mille deux cent huit euros (EUR 31.208).»

« **5.8.** Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de soixante-deux mille neuf-cent onze euros (EUR 62.911), par l'émission de trente et un mille (31.000) nouvelles Actions Ordinaires et cent (100) nouvelles APORs de chaque classe (Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires et APORs existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. DOCQUIER, A. SIEBENALER, C. QUEVRIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47097. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147673/211.

(100169583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Real Shopfitting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 138.394.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 19. Oktober 2010

Herrn Karl Hartmann, geboren am 30. Mai 1953 in Assenheim, Deutschland, privatansässig in L-5890 Alzingen, 6, rue Roger Wercollier tritt mit sofortiger Wirkung als technischer Geschäftsführer für den Bereich installateur und Heizungsbauer zurück.

Luxembourg, 04. November 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010146683/13.

(100168223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Rexel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 47.598.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société que Monsieur Fernand STOLTZ n'occupe plus les fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société et ce, depuis le 29 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146684/12.

(100168409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Corefiling, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.370.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Lewis Richard MEZIRKA Jr, né le 6 novembre 1948 en Californie (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 1213, Magdalene Hill Dr, Tampa Florida - 33613-2026 Etats-Unis d'Amérique,

Ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privé, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2010

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "COREFILING" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de licences y rattachées.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) divisé en CENT (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Monsieur Lewis Richard MEZIRKA Jr, préqualifié,	100
Total des parts:	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par l'apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de gérant est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant unique, pour une durée indéterminée:

- La société Hamilton Management Services Limited, avec siège social au PO Box 661, Firman House, St Peter Port, Guernsey GY1 3PW, enregistrée auprès du registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 31565, représentée par Monsieur Colin Duport FERBRACHE.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 octobre 2010. WIL/2010/867. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 octobre 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010146780/113.

(100167263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Ridona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.536.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIDONA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010146685/11.

(100168582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.066.

Extrait du contrat d'apport de parts sociales de la Société daté du 14 août 2008

En vertu du contrat d'apport daté 14 août 2008, l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg a transféré 7.3 % de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 912 parts sociales à Multigestión Cartera, 2004, S.A.U., une société de droit espagnol, ayant son siège social en rue Zurbano, no. 73, 1^{er} étage, 28010 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 novembre 2010.

CVI GVF Luxembourg Twenty-One S.à r.l.

Patrick Lsurger

Gérant

Référence de publication: 2010146785/18.

(100167901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Rubarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.606.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146688/10.

(100168626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

S.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.901.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

S.M.L. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010146689/11.

(100168620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.679.

Rectificatif à l'avis déposé sous le no L100166093 le 02/11/2010

Le code postal de l'adresse de Madame Gadhrah Athraby Von Sperling, administrateur de la Société n'est SL5 7H5 Royaume uni, mais SL5 7HR Royaume uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010146723/13.

(100168066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 212.761.323,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 22 octobre 2010 entre Capital IV LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Etats-Unis d'Amérique avec siège social au 36-38, 3rd Floor, Berger House, Berkeley Square, Londres W1J 5AJ, Royaume Uni, immatriculée auprès du Secretary of State o/Delaware sous le numéro 3581162 et WPP 1178, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galle avec siège social au 27 Farm Street, Londres W1 5RJ, Royaume Uni, immatriculée auprès du registre de la Companies House sous le numéro 2670626, que 10.604.998 (dix millions six cent quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 3 EUR (trois euros) chacune ont été cédées avec effet au 22 octobre 2010 par Capital IV LLC à WPP 1178.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

WPP Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146750/20.

(100168639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Thierry Brouta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 149.340.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1450 Luxembourg, le 05 novembre 2010.

Monsieur Thierry Brouta

Gérant

Référence de publication: 2010146724/12.

(100168411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Toitures des Trois Frontières, Société Anonyme.

Siège social: L-4967 Clemency, 43A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.870.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, 23/09/2010.

TOITURES DES TROIS FRONTIERES
SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2010146726/12.

(100168137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Transbaticonsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 149.219.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146727/9.

(100168239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

EXTRAIT

Le mandat de gérant de M. Eliaz Poleg a pris fin avec effet au 31 octobre 2010.

M. Roberto Schianchi, ingénieur, né le 31 décembre 1962 à Parme (Italie), demeurant au 3 Via Lidice, 43123 Parme (Italie), a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Cédric Stebel, gérant de classe I
- Enrico Zobebe, gérant
- Roberto Schianchi, gérant
- Julian Huxtable, gérant de classe I
- Claus Felder, gérant de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010146848/21.

(100167605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

1. L'adresse du gérant Emanuela Brero a changé et se trouve à présent au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. L'adresse de l'associé Parcom Ulysses 2 S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146735/13.

(100168052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Union Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 130.018.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146736/10.

(100168041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Union Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 130.018.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146737/10.

(100168042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

41 Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.152.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
qui s'est tenue le 2 août 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, de leur poste d'Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Carlo D'AMARIO,

Né le 01.04.1945 à Galbiate (Italie)

66, rue Acaraju, 0500 Sao Paolo, BRASIL

Madame Roberta PICCHI

Née le 27.09.1963 à Milan (Italie)

Shevchenka Lane 13/21, Kiev, UKRAINE

qui termineront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2010146850/21.

(100167525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Venthône S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 87.453.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2010.

Charlotte Bodart.

Référence de publication: 2010146740/10.

(100168305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

EXTRAIT

En date du 4 novembre 2010, le conseil de gérance a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen,, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146738/13.

(100168197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147341/10.

(100169222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Venus Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2010147343/10.

(100169044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Vouvray S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Vouvray S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.921.

L'an deux mil dix, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "VOUVRAY S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II, constituée originairement sous la dénomination de DVL HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg le 5 novembre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 3 février 1988,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26921,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Anna DICORATO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg .

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société, en vue d'une société pleinement imposable, qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} .

Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de VOUVRAY S.A. SPF.

Art. 2.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand Duché par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise. La décision relative à ce transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernière instance, même à posteriori, si les évènements relatés ci-dessus, ont constitué un cas de force majeure.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5.

Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (€ 123.946,76.-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9.

Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance**Art. 12.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale**Art. 13.**

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14.

L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit le troisième vendredi du mois de février à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour était férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 15.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18.

La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19.

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités provenant d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FLOROIU; A. DICORATO; E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45901. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147345/231.

(100169401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Walterstuff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 97.790.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147346/10.

(100169362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Waterfall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 130.162.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2010 que:

1. La démission de la société BF CONSULTING S.à r.l., en tant que commissaire de la société est acceptée.
 2. Est élue en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:
- Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147347/16.

(100169319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010147348/11.

(100169001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Willii A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.301.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147350/10.

(100168781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 68.606.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), RCS Luxembourg B number 68606, having its registered office in L – 1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated by deed of Me Edmond Schroeder, a notary then residing in Mersch, on March 2, 1999, published in the Mémorial C No 234 of April 2, 1999 (the "Company").

The Company's articles of incorporation were amended last by deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg on February 10, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° March 12, 2009 number 535.

The meeting was presided by Mrs Maëlle Lénaers, private employee, residing professionally at 41 Op Bierg L – 8217 Mamer.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maëlle Lénaers, prenamed. The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda published as follows:
- in Luxembourg on September 21, 2010 and October 7, 2010 respectively in the Mémorial C numer 1947 and 2101; in Le Quotidien and in the Lëtzebuerger Journal;
and by mail sent to the shareholders on October 11, 2010.

The justificative documents of the publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- It appears from the attendance list, that out of 27,424,220.113 Shares in circulation, 7,961,063.309 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Modification of Article 4 to transfer the registered office of the Company to Mamer (at 41 Op Bierg L – 8217 Mamer), Grand-Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of Article 10 of the articles of incorporation.

V. A first extraordinary general meeting, convened upon the notices set forth in the present minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on September 14, 2010 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from L – 1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen Grand-Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg and to subsequently amend articles 4 §1 and 10 first sentence of the Company's Articles of Incorporation which will be read as follows:

“ **Art. § 1.** The Registered Office is established in the municipality of Mamer, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The address of the registered office in Mamer may be changed by resolution of the board of directors.”

“ **Art. 10. (First Sentence).** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of the meeting , on the second Wednesday of the Month of August in each year at 3.00 pm.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable, RCS Luxembourg B numéro 68606, avec siège social à L – 1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée par acte de Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 2 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 234 du 2 avril 1999 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg en date du 10 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 12 mars 2009 numéro 535.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maëlle Lénaers, demeurant professionnellement au 41, Op Bierg, L -8217 Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maëlle Lénaers, précitée.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

dans le Mémorial C en date du 21 septembre 2010 et le 7 octobre 2010 numéros 1947 et 2101, dans Le Quotidien et le Lëtzebuurger Journal aux mêmes dates.

Les convocations ont été adressées aux actionnaires en nom par courrier le 11 octobre 2010.

Les justificatifs des publications sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 27.424.220,113 actions en circulation, 7.961.063,309 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'article 4 en vue du transfert du siège social de la Société à Mamer (41, Op Bierg, L -8217 Mamer) Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 10 des statuts.

V.- Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 14 septembre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L – 1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier en conséquence les articles 4 § 1 et 10 première phrase des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 4. § 1.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social établi à Mamer peut être changée par décision du conseil d'administration.

« **Art. 4. (Première phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de d'août de chaque année à 15 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maëlle Lénaers, Sophie Mathot,, Paul Bettingen

-Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2010. LAC / 2010 / 47176. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147351/123.

(100169101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.